



Demandes de subventions communales

Le 11 octobre 2020

La Ville soutient activement le dynamisme associatif local. Vous êtes responsable d'une association, des subventions peuvent vous être accordées si vos actions présentent un intérêt local et s'inscrivent dans les priorités retenues par le conseil municipal.

Le dossier complet est à retourner impérativement avant le dimanche 11 octobre 2020 par courrier à la mairie au service vie locale ou par courriel à subventions@beaufortenanjou.fr.

Retrouvez toutes les informations et documents à retourner : [cliquez ici](#).